## Bien-Etre au travail

Madame, Monsieur,

Il y a trois ans, l'association bruxelloise du bien-être au travail (ABBET) en partenariat avec les Fonds ISAJH, ESS et ASSS a mis en place une **recherche- action**. Elle concernait la fonction de **conseiller en prévention**, plus spécifiquement les actions mises en place pour soutenir et valoriser cette fonction.

La fonction de conseiller en prévention reste encore bien mystérieuse pour beaucoup d'associations en particulier pour celles de moins de 20 employés.

- > Est-elle obligatoire?
- ➤ A quoi sert-elle?
- ➤ Le conseiller doit-il avoir des connaissances particulières ?
- Quel est son lien avec la personne de confiance?
- Quelles différences avec le service externe de prévention et de protection (SEPP)?

Lorsqu'un conseiller est nommé au sein de l'association bien des questions persistent aussi.

C'est parce que cette fonction ne va pas de soi et parce qu'elle a toute son importance pour le bien- être des travailleurs que des moyens sont mis en place depuis 3 ans par l'ABBET et les Fonds.

L'évaluation des ceux-ci a fait l'objet d'un rapport que nous vous présenterons avec David Laloy du CERSO lors d'une rencontre à laquelle nous vous convions. Le rapport y sera disponible.

L'étude a mis en évidence les **bonnes pratiques et les actions concrètes** : comment dégager du temps, importance des directions et des équipes, les intervisions entre conseillers, l'embauche complémentaire...

Nous donnerons aussi la parole à des conseillers en prévention ayant participé au projet. Nous présenterons enfin les actions futures de l'ABBET et des Fonds en matière de bien-être au travail et en soutien à la fonction de conseiller en prévention en particulier. Notre objectif étant de proposer des actions qui sont au plus proches des besoins des associations, un temps important sera prévu pour entendre vos questions, difficultés et suggestions.

Rencontre autour de la fonction de conseiller en prévention 10 décembre de 12h à 14 h (Sandwichs prévus) à l'ABBET : 13-15 Square Sainctellette 1000 Bruxelles

Réservation avant le 4 décembre via mail à info@abbet.be